



REGLEMENT JEU-CONCOURS

Concours Photos Instagram

“Les 4 saisons de Dracénie Provence Verdon”

Article 1 - Organisation du Concours

Le jeu-concours « Concours Photos Instagram – Les 4 saisons de Dracénie Provence Verdon » est organisé par l'Office du Tourisme Intercommunal de La Dracénie, dépendant de la direction du tourisme, dont le siège Social est situé Square Mozart – 83300 DRAGUIGNAN.

Des informations relatives au jeu concours ainsi que le présent règlement sont diffusés sur le site internet www.tourisme-dracenie.com/actus.html

Article 2 - Conditions de participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure. Sont exclus du jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu

Le participant se doit d'être abonné à la page Dracénie Provence Verdon.

En envoyant une photographie dont il est l'auteur, le participant entre automatiquement dans le concours et s'engage à céder à l'Organisateur tous droits concernant cette photographie qui devient donc libre de droits.

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution des éventuelles gratifications.

Article 3 - Modalités de participation

Le concours concerne les saisons en Dracénie Provence Verdon. Chaque saison fera l'objet d'un jeu-concours, chaque participant pourra rejouer à la saison suivante.

Phase de dépôt :

- Le Participant doit publier sur le compte Instagram de l'Office du tourisme Intercommunal, nommé @dracenie_provence_verdon, une photographie réalisée sur le territoire Dracénie Provence Verdon ayant pour thématique la saison « actuelle » au moment de l'envoi.

- Un participant peut publier plusieurs photos (jusqu'à 10).

- En tout état de cause, les individus doivent apparaître de dos ou de loin en groupe.

- Le participant devra accompagner sa photographie du hashtag **#“saison” en Dracénie**. (ex. #PrintempsEnDracenie ; EteEnDracenie ...)

- Le participant déclare et garantit être l’auteur de la photo postée pour le jeu et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété de celle-ci.

Phase de sélection :

Les membres de la direction du tourisme examineront l’ensemble des photographies et effectueront une pré-sélection de 20 clichés.

Phase de vote :

Le public aura une quinzaine de jour pour élire sa (ou ses) photo(s) préférée(s).

Le vote s’effectue sur le compte Instagram Dracénie Provence Verdon en cliquant sur « j’aime ».

La phase de vote du public se déroulant sur la plateforme Instagram.com, en aucun cas Instagram ne saurait être tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Instagram n’est ni organisateur, ni parrain de l’opération.

Article 4 – Délais des différentes phases des jeux concours

	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE	HIVER
DEPOT DES PHOTOS	Du 10/04/19 au 5/05/19 minuit	Du 1 ^{er} /07/2019 au 1/09/2019 minuit	Du 30/09/19 au 3/11/19 minuit	Du 23/12/19 au 2/02/20 minuit
PRE-SELECTION	Du 6/05/19 au 12/05/19	Du 1/09/19 au 8/09/19	Du 4/10/19 au 10/11/19	Du 3/02/20 au 9/02/20
VOTE	Du 13/05/19 midi au 26/05/19 minuit	Du 9/09/19 midi au 18/09/19 minuit	Du 11/11/19 midi au 24/11/19 minuit	Du 10/02/20 midi au 23/02/20 minuit
ANNONCE DES GAGNANTS	27/05/19	19/09/19	25/11/19	24/02/20

Article 5 - Dotation et attribution des lots

5.1 Valeur Commerciale de la dotation

Les lots sont offerts par l'Office du tourisme de La Dracénie et constitue en ce sens des « dotations ».

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

En cas de force majeure, l'Office du tourisme Intercommunal se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Désignation des lots (identiques pour les 4 jeux-concours) :

1^{er} prix : 1 lot de 3 bouteilles de vins et 1 livre Camille Moirenc, Dracénie Provence Verdon

2^o prix : 1 livre Camille Moirenc, Dracénie Provence Verdon

3^o prix : 1 topo escalade Dracénie, Gorges de Châteaudouble

5.2 Modalité d'attribution du lot

Les noms des gagnants seront publiés directement sur la page Instagram de l'Office du tourisme de La Dracénie.

Les gagnants seront contactés par messagerie privée via Instagram.

Les lots seront à retirer directement sur place à l'Office de tourisme Intercommunal de La Dracénie, sur présentation d'une pièce d'identité.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défaillances techniques quant à cette notification électronique de gain.

Article 6 - Identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 - Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur.

Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Article 8 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au tribunal territorialement compétent.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter sans réserves et s'y conformer pleinement.